

le magnifique jardin de Messieurs Mimerel formait un tableau des plus agréables. Enfin un supplément qui a servi comme de dessert à cette jolie fête, c'est un feu d'artifice tiré par M. Desbottes et dont toutes les pièces ont fort bien réussi.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu très succinct sans recommander à nos lecteurs une bonne œuvre que la Société de la Grande-Harmonie vient d'entreprendre et qu'elle ne peut mener à bonne fin que par le concours actif du public. Un des membres de cette société, jeune homme qui a déjà du talent et de bonnes dispositions pour en acquiescer davantage, est appelé par son numéro de tirage au service militaire. Il soutient par son travail son aïeul et son aïeule qui sans lui tomberaient dans la plus grande misère.

Dans l'espoir d'obtenir une recette suffisante pour faire exonérer ce jeune homme, la Grande-Harmonie donnera dimanche prochain, 5 juillet, avec le concours de la société des Fanfares de Roubaix, un grand concert dont le prix d'entrée est fixé à UN FRANC PAR PERSONNE. Ce concert aura lieu dans un vaste enclos situé rue du Vert-Chemin. Il sera aussi terminé par un joli feu d'artifice. Nous ne saurions trop engager les habitants de Roubaix à profiter de cette occasion pour passer une soirée agréable tout en faisant une bonne action. X.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 6 juillet, à 8 heures du soir.
1° De la structure du globe. (Suite).
Terrains tertiaires : leurs roches, leurs fossiles et leurs soulèvements.
Terrains d'alluvion ou diluviens et post-diluviens.
2° Exploitation des mines. — Extraction des métaux de leurs minerais. — Principales opérations de la métallurgie.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 8 juillet, à 8 h. du soir.
DE LA VISION. (Suite.)
Vision aidée des instruments grossissants. — Loupe ou microscope simple. — Microscope de Raspail. — Microscope Stanhope. — Microscope composé. — Microscope de Chevalier.

Au marché aux grains de Lille, d'hier, il y a eu une baisse moyenne de 0 fr. 70 c. à l'hectolitre.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée*.

M. le maréchal ministre de la guerre a, par un circulaire du 15 juin 1863, adressé aux autorités militaires et civiles l'état présentant la répartition du contingent de la classe de 1862, d'une part, entre les départements, et de l'autre, entre les divers corps des armées de terre et de mer. C'est au moyen de cette répartition que devra se faire, en conformité de l'art. 29 de la loi du 24 mars 1832, l'inscription des jeunes soldats sur les registres matricules tenus dans les dépôts de recrutement.

Le contingent de l'armée de mer est fixé à 6,825 hommes; il sera réparti ainsi qu'il suit : équipages de la flotte : compagnies de dépôt de mécaniciens, 800 ; apprentis marins, 3,200 ; régiment d'artillerie, 820 ; ouvriers d'artillerie, 308 ; infanterie, 2,009.

Il n'est rien changé aux règles générales établies pour la désignation des jeunes soldats destinés à l'armée de mer. Le choix de ces hommes doit s'effectuer par canton, dans l'ordre des numéros de tirage.

Chaque corps de l'armée de mer devra recevoir en totalité le contingent qui lui est assigné.

Les devancements d'appel sont ouverts pour l'armée de mer.

Le contingent de l'armée de terre est fixé à 93,173 hommes, qui sont répartis de la manière suivante : infanterie, 79 975 ; cavalerie, 8,000 ; artillerie, 4,000 ; génie, 600 ; équipages militaires, 600.

Toutes les non-valeurs sont exclusivement supportées par les régiments d'infanterie.

Les hommes admis, en vertu de décisions ministérielles, à devancer la mise en activité, et les engagés volontaires appartenant à la classe, seront précomptés aux divers corps auxquels ils auront été attribués.

Les prescriptions insérées dans le décret du 13 avril 1860, en ce qui concerne la taille des jeunes soldats, devront être observées.

Aucun changement de destination ne pourra être autorisé pour des hommes désignés pour l'armée de mer ou affectés à des corps autres que ceux de l'intérieur d'une permutation consentie par deux jeunes gens du même contingent et réunissant les mêmes conditions d'aptitude.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 1^{er} le 2 hausse baisse
3 % ancien. 68.15 68.40 + 25
4 1/2 au compt. 96.85 96.80 . . . 5

Tribunaux.

La cour de cassation, dans son audience du 12 juin dernier, a décidé que : lorsque, sur une poursuite pour contravention à un arrêté municipal prescrivant le balayage de la voie publique, le prévenu soutient que la partie du sol qui longe sa propriété ne fait pas partie de la voie publique, le juge de police, avant de statuer sur la prétendue contravention, est tenu de surseoir jusqu'à ce qu'il ait été décidé par l'autorité administrative si la

zone du terrain dont il s'agit fait ou non partie de la voie publique.

Les tribunaux de simple police ne sauraient, en aucun cas, être compétents pour statuer sur une telle question.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4^{er} juillet 1863.

On parle d'une large impulsion à donner aux travaux de moyenne et petite vicinalité. M. Rouher aurait trouvé dans son successeur un homme non moins dévoué que lui à cette grande œuvre des communications terrestres et fluviales. Il s'agit, dit-on, d'un emprunt spécial, garanti à la fois par l'Etat, les départements et les communes, et au moyen duquel, en huit ou dix ans, tout le réseau vicinal et agricole serait parachevé. L'idée, pour vaste qu'elle soit, a un caractère de simplicité et de facilité qui saisisse les administrateurs, les économistes et surtout les populations urbaines et rurales.

Les actionnaires du canal de Suez prétendent ne pas se laisser tromper sans protester, par l'Angleterre. L'un d'eux, Jacques Bonhomme, vient de publier chez Dentu une brochure des plus piquantes, en réponse à ce qu'il appelle : la note anglaise du grand vizir Palmerston. Les rieurs sont déjà de son côté. Lord Palmerston est bien malade, s'il faut en croire Jacques Bonhomme ! Pour nous, après avoir lu en riant de bon cœur, la grande consultation que lui donne cet habile docteur, nous nous déclarons hautement et de nouveau les partisans du canal de Suez, car nous sommes plus que jamais convaincus qu'attaquer l'œuvre de M. de Lesseps est une œuvre anti-civilisatrice.

En attendant les dépêches officielles de Saint-Petersbourg, on a des indications sommaires au sujet des intentions de la Russie. La pensée d'un congrès serait admise par le cabinet impérial qui n'insisterait pas sur le lieu de réunion des plénipotentiaires ; mais la question de trêve serait positivement écartée.

Demain ou après demain paraîtra au *Moniteur* l'exposé des motifs du décret sur la boulangerie. On parle d'une requête adressée à l'Empereur par un grand nombre de boulangers de Paris.

On a reçu avis au ministère de la guerre de la prochaine arrivée en France de trois cents officiers de l'armée mexicaine. Ils seront internés jusqu'à nouvel ordre à Tours, Bourges, Toulouse, etc.

Le bruit de la prise de Mexico, qui a circulé aujourd'hui à la Bourse, est prématuré.

Diverses promotions et mutations dans le haut personnel administratif des départements sont données comme prochaines.

M. le prince de Polignac, gendre de M. Mirès, vient de mourir à la suite d'une courte maladie.

La Cour Impériale de Grenoble a acquitté M. Casimir Périer et M. Maisonville.

Il se confirme que l'Empereur d'Autriche et le Roi de Prusse se rencontreront à Carlsbad. Mais on ne croit pas, malgré ce que rapporte un journal allemand, que le grand-duc Constantin doive se rendre dans la résidence royale.

Un grand nombre de préfets sont en ce moment à Paris.

M. Berryer vient de quitter Paris pour aller passer quelque temps à sa terre d'Augerville.

C'est à tort qu'on a répandu le bruit de la résignation par M. le comte Treillard des fonctions de directeur du bureau de la presse.

Le *Moniteur* publiera demain ou après demain, dit-on, une circulaire adressée par M. Baroche aux chefs des Cours impériales.

M. Jean Raynaud, ancien représentant du peuple à la Constituante, ancien secrétaire-général de l'*Encyclopédie Nouvelle*, en collaboration avec M. Pierre Leroux, ainsi que de divers ouvrages philosophiques, est mort dimanche dernier. M. Jean Raynaud s'était surtout fait connaître en ces dernières années par son livre de *Terre et Ciel*, dans lequel une imagination trop vive avait laissé son empreinte.

Conformément à ses dernières volontés, ses obsèques ont eu lieu en présence seulement de quelques parents et amis intimes.

Le *Constitutionnel* annonce en ces termes la mort du prince de Polignac, gendre de M. Mirès : « Nous apprenons un bien triste nouveau : M. le prince Alphonse de Polignac est mort cette nuit, dans sa trente-septième année, à la suite d'une douloureuse maladie. Il y a trois jours tout espoir n'était pas encore perdu, mais la maladie a fait de rapides progrès, et les plus illustres médecins de Paris, ont été impuissants. »

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, officier d'artillerie, mathématicien consommé et lettré des plus délicats, auteur de mémoires dont l'Académie des Sciences a souvent entendu la lecture avec intérêt et traducteur du *Faust* en vers élégants, M. le prince de Polignac était un des hommes les plus distingués de sa génération.

Cette perte qui frappe si cruellement une jeune épouse et une jeune mère douée des plus admirables qualités du cœur, sera aussi un deuil pour tous ceux qui ont connu le prince Alphonse de Polignac. Pour toute la correspondance : J. REBOUX

FAITS DIVERS.

MESSIEURS LES PORTIERS. — On a remis à l'Opinion nationale la lettre suivante :

« Monsieur le rédacteur,

« Nous avons recourus à votre honorable obligeance pour nous donner la publicité de notre décision.

« Le conseil supérieur de la Société des Portiers de la rue de Rivoli vient de s'entendre avec leur propriétaire pour que, à l'avenir, le nom de concierge disparaisse, ce nom autorisant trop de mépris et de vexations pour notre dignité.

« Il a été arrêté d'un seul et commun accord qu'à l'avenir nous serions dénommés : *Surveillant*, et que toutes inscriptions de *Portier* et *Concierge* doivent à l'instant disparaître pour être remplacées par le mot de « *surveillant*. »

« Nous vous prions de reproduire notre décision, et invitons nos chers confrères d'agir en conséquence pour obtenir ce résultat.

« Recevez, Monsieur le rédacteur, l'assurance de l'estime de tous les membres de notre honorable société.

« Le président : LANBERT,

Surveillant de la maison, 23, rue de Rivoli.

L'Opinion nationale accompagne cette étrange épître des observations que voici :

« Sans vouloir attaquer en rien l'autorité du conseil supérieur, je demanderai à son président la permission de lui soumettre une simple observation. L'habitude ordinaire, quand on prend une décision, est de tenir compte de toutes les parties qui s'y trouvent intéressées ; je pourrais même peut-être ajouter que cela est de toute justice. Or, dans la notification qui précède, je vois bien le propriétaire et M. le concierge ou « *surveillant*, » mais je n'aperçois point le locataire. Il n'y paraît ni directement ni indirectement ; enfin, il n'en est pas plus question que s'il n'existait point. Entrerait-il dans la pensée du conseil supérieur de supprimer le locataire ? On doit bien à celui-ci un avertissement préalable, et même deux plutôt qu'un. La chose en vaut la peine.

« Du reste, j'avoue que j'aimerais autant être supprimé que de me voir en surveillance, cet état « autorisant trop de mépris et de vexations pour notre dignité », comme dit M. le président du conseil supérieur.

« Quand il n'y aura plus de locataires, les choses iront bien mieux et pour ainsi dire toutes seules : les escaliers seront toujours propres ; point d'enfants, ni de chiens, ni de chats, ni d'oiseaux, ni de plants, enfin le paradis sur terre. MM. les surveillants porteront un costume en rapport avec la gravité de leurs fonctions : un chapeau à la claquette et un habit long avec un œil en argent dans le dos. Leur fauteuil sera élevé d'un marche-pied. Seulement, au bout de cinq ou six ans, le nom de *surveillant* paraîtra blessant à son tour, comme celui de *concierge* qui a remplacé celui de *portier*. On ne peut prévoir ou s'arrêter cette ambition. Heureusement cela ne se passe ainsi que dans la rue de Rivoli. » — Sauvestre.

— La précocité de la vigne est remarquable ; le Périgord dit que la floraison s'est effectuée quinze jours plus tôt que d'ordinaire et les grains des raisins sont de la grosseur d'un pois.

Il y aura assurément, si le temps est favorable, des raisins mûrs à la fin du mois de juillet, et les vendanges auront probablement lieu dans les premiers jours du mois de septembre.

La précocité de la récolte est ordinairement l'augure de sa bonne qualité. On peut donc prévoir dès aujourd'hui que les vins de 1863 auront autant de feu et de coloris que ceux de 1862.

— Voici une nouvelle qui est de nature, croyons-nous, à intéresser vivement les nombreux collectionneurs de timbres-poste. On ignore pas que depuis quelque temps un grand nombre de personnes, les enfants surtout, se livrent à la recherche des timbres-poste avec un ardeur souvent fatigante pour ceux qui sont soupçonnés de posséder les petits carrés de papier gommés destinés à l'affranchissement. Or, nous apprenons que le ministre de commerce, en Autriche, vient de décider que le type des timbres-poste autrichiens sera changé prochainement. Outre les timbres-poste, l'administration délivrera des enveloppes d'affranchissement sur lesquelles le timbre sera imprimé. L'aigle impériale remplacera sur ces nouveaux timbres-poste le portrait de l'Empereur.

Voilà certes pour les fervents amateurs qui colligent ces petits jetons de l'affranchissement, une occasion de se mettre à la recherche des timbres qui vont disparaître de la circulation. Comme tous les objets dont on fait collection, ces timbres-poste sont destinés naturellement à être cotés un jour à un prix qui sera en raison de leur antiquité.

— On écrit de Cracovic, 22 juin, à la *Gazette constitutionnelle autrichienne* :

« Une patrouille de douaniers autrichiens vient d'arrêter à Siénava, près de la frontière russe, onze élèves de 3^e classe du lycée de Jaroslaw.

Ils voulaient se rendre dans la Pologne russe pour prendre service auprès des insurgés. Le plus âgé de ces collègues n'a pas quatorze ans, cinq de ces enfants ont onze ans.

— L'abus du chloroforme est porté si loin dans la Grande-Bretagne que tous les jours les plus déplorables malheurs en sont la conséquence. M. Skey, jeune médecin d'avenir, atteint d'une névralgie intense, usait et abusait tant de cet anesthésique pour obtenir un peu de calme, que pendant son externat à l'hôpital Saint-Barthélemy de Londres, on dut plusieurs fois employer le galvanisme pour le rappeler à la vie. Un paroxysme des plus intenses étant survenu le 20 mai dernier, il eut de nouveau recours à son fatal remède, et fut trouvé mort assis dans son fauteuil, tenant encore sous son nez, dit la *Gazette des Hôpitaux*, le mouchoir imprégné du poison.

— Voici un fait télégraphique extraordinaire aujourd'hui, et qui demain, sans doute, ne le sera plus :

Un message écrit de San Francisco, le 2 juin, 9 h. 20 m. après midi, et envoyé, à travers le continent américain jusqu'à New-York, à temps pour être expédié par le vapeur, a été reçu à Londres le 13 juin et transmis à St-Petersbourg le même jour. De San Francisco à St-Petersbourg, il n'a fallu que dix jours et demi, dont neuf et demi pour le trajet maritime par vapeur.

Quand la ligne de Saint-Petersbourg à Pékin, qui s'achève en ce moment, et celle qui doit relier Pékin à San-Francisco par l'Océan-Pacifique, qui doit s'exécuter, seront en exercice, il faudra deux jours, trois peut-être, pour faire accomplir à une dépêche le tour entier du monde.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

BULLETIN FINANCIER.

1^{er} juillet 1863.

La faiblesse qui s'était produite à la fin de la Bourse d'hier a continué aujourd'hui ; le report sur la rente s'est élevé à 30 et 32 c. 1/2, et la faiblesse de cette valeur prouve qu'il existe toujours une grande quantité de titres flottants sur la place.

Beaucoup d'acheteurs qui, malgré la baisse qui s'est produite pendant tout le mois de juin, avaient conservé leur position, perdent courage et se liquident.

La rente 3 %, restée hier à 68.35, a débuté à 68.25 ; elle est tombée à 68.05 pour remonter en clôture à 68.20.

Le Crédit mobilier a varié de 1165 à 1150 ; il reste à 1160.

Le report était de 7.50.

Le Crédit mobilier espagnol montrait un peu plus de fermeté ; il a fait 705 et 712.50.

Les chemins de fer étaient lourds : L'Orléans de 995 à 990 ; Lyon de 1015 à 1005 ; Midi de 695 à 698.75 ; Nord de 1027.50 à 1028.75 ; Est à 435 ; l'Ouest à 522.50 ; les Lombards de 568.75 à 567.50 ; les Autrichiens de 457.50 à 458 ; Saragosse à 715 ; Romains à 430 ; Sardes 410 ; Nord d'Espagne 552.50 ; Dauphiné 445.

L'emprunt italien était ferme de 73.15 à 73 francs.

Les consolidés anglais sont venus sans changement sur hier.

Cours moyen du comptant : 3 %, 68.27 1/2.

4 1/2, 96.90.

Banque de France, 3,420.

Crédit foncier, 1345.

PRÉ CATELAN.

Dimanche 5 juillet 1863.

Ascension du magnifique ballon *La Gloire*, cubant 10,000 mètres.

538^e ascension, départ de M. E. Godard, avec des amateurs de la ville de Lille.

Expériences aériennes.

Bal à 9 heures.

Prix d'entrée : 1 franc.

Omnibus place du Théâtre.

Excepté les jours de fête, prix d'entrée 25 centimes en consommation.

Le restaurant est ouvert tous les jours. Café, billard, dîners et déjeuners à toute heure. Salons particuliers pour festins et noces.

Les jeux sont à la disposition du public tous les jours.

Prix-courant légal des spiritueux, à Lille

Marché du 30 juin 1863.

Esprit 3/6 Montpell. l'hect.	» » » »
3/6 betterave fin . . . id	» » » »
3/6 rais. ind. id	60 50 » »
3/6 fin de grains . . . id	» » » »
3/6 de riz. id	» » » »
Genièvre. id	45 » » » »
Anis. id	50 » » » »

AVIS AUX CHASSEURS.

Janssens-Durieux, armurier et arquebusier breveté de Sa Majesté le Roi des Belges, informe MM. les amateurs de tir que l'on trouve chez lui toute espèce de fourniture et articles pour la chasse et le tir, tels que carabines, gibecières, poires à poudre et sacs à plomb, cartouchières pour fusils Lafaucheux, armes de tout système, fusils à bascule se chargeant par la culasse, fusils doubles et simples, pistolets et carabines Flobert pour le tir de salon, etc.

Fabrication d'arbalètes en tous genres, arcs en acier fondu et ordinaire, bois en érable, palissandre, citronnier, et plaquage de toute espèce de bois, garniture en fer, cuivre, argent, etc., gravure antique et moderne.

Il répare et remet à neuf toute espèce d'armes à des prix modérés.

S'adresser rue de la Brasserie, n° 47, route de Lannoy, près de la Planche-Trouée, à Roubaix. (3720)

CHEMIN DE FER DU NORD.

Service de Lille à Mouscron, et vice versa.
Départs de Lille à Roubaix, Tourcoing et Mouscron, à 5.30 7.20 8.30 9.55 11.20 mat., 12.20 2.05 3.20 5.00 6.00 8.05 9.50 11.15 soir.

Roubaix à Tourcoing et Mouscron à 5.48 7.40 8.47 10.14 11.38 matin, 12.55 2.23 3.38 5.18 6.18 8.23 10.08 11.30 soir.

Tourcoing à Mouscron, à 5.57 7.50 8.56 10.24 11.46 matin, 1.05 2.32 3.49 5.29 6.29 8.34 soir.

Départs de Mouscron à Tourcoing, Roubaix et Lille à 6.45 8.40 10.00 11.22 m. 12.25 3.20 4.48 7.05 8.03 9.15 soir.

Tourcoing à Roubaix et Lille à 5.10 6.55 8.50 10.10 11.38 matin, 12.35 1.40 3.35 5.00 7.05 8.13 9.23 10.30 soir.

Roubaix à Lille à 5.17 7.03 8.58 10.18 11.48 m., 12.45 1.55 3.43 5.10 7.27 8.23 9.33 10.40 soir.

CHEMIN DE FER DU NORD.

VOYAGE A LA MER

DIMANCHE 5 JUILLET 1863.

Départ de Lille, Roubaix, Tourcoing, à

OSTENDE.

Prix des places, aller et retour compris : 2^e classe, 7 fr. 10 c. ; — 3^e classe, 4 fr. 65.

Aller.

Départ de Lille, à 6 m.

— Roubaix, à 6 18

— Tourcoing, à 6 27

Arrivée à Ostende, à 10 15

Retour.

Départ d'Ostende, le même jour, à 6 h 45

Arrivée à Tourcoing, à 9 30

— Roubaix, à 10 .

— Lille, à 10 17

MM. les voyageurs sont prévenus qu'ils ne peuvent avoir d'autres bagages que ceux pouvant facilement se placer sous les banquettes.

On délivre des billets à l'avance aux gares du chemin de fer du Nord.

AVIS.

BAISSE DE 35 %

Rue Fosse-aux-Chênes, 22.

Grand assortiment de PAPIERS PEINTS depuis 20 c. le rouleau ; beau papier trois couleurs, à 70 cent., pour salon ; papiers satinés, dorés, à 1 fr. 90 ; devantures de cheminée depuis 75 c.

Chênes, agathes et marbres.

A la même adresse : ENCADREMENTS en tous genres, GLACES étamées et glacées nues pour devanture de magasin, BOULES PANORAMAS pour jardin. 3634 - 15 m. au 15 jt.

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune.

DÉPÔT DE

CHARBONS GRAS

des fosses de

BULLY, MAZINGARBE ET VERMELLES.

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du

chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROSSE GAILLETIERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris). 2 fr. 40

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris). 1^{er} qual. 1 fr. 75

2^e id. 1 fr. 65

FINES NOISSETTES, 1 fr. 50

GROSSE GAILLETIERIE, (l'hectolitre pesant 80 k., pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 2 fr. 35

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris). 1^{er} qual. 1 fr. 70

2^e id. 1 fr. 60

FINES NOISSETTES, 1 fr. 45

GROSSE GAILLETIERIE, (l'hectolitre de 80 kilog., pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 2 fr. 30

MOYEN (dit tout-venant) (l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne. 1^{er} qual. 1 fr. 65

2^e id. 1 fr. 55

FINES NOISSETTES, 1 fr. 40

(Au comptant sans escompte).

N. B. La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix entre l'hectolitre dit mesure des fosses et l'hectolitre ordinaire, mesure à ras.

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Poivrière, 29, ou au dépôt même, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

DIRECTEUR.

Une personne capable de diriger une fabrication, désire trouver un emploi.</